Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260507-CCAS_2026_09B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU JEUDI 7 MAI 2026

Le sept mai deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hervé Loussaut, Président du CCAS, suivant convocation faite le trente avril deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé Loussaut, Monsieur Erwan Lucas, Madame Yolande Chateigner, Madame Cléa Plusquellec, Madame Marine Joly, Madame Katell Scornet, Madame Brigitte Lozac'h, Madame Sylvie Le Floc'h, Monsieur Eric Sigwart, Monsieur Jérôme Piriou

Absente excusée : Madame Anne Marie Quéré qui a donné procuration à Madame Brigitte Lozac'h,

Secrétaire de séance : Madame Cléa Plusquellec

Délibération CCAS n°2026/09

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET CCAS

Une panne nationale du serveur des finances publiques a empêché la validation des comptes 2025 initialement prévue au mois de février. Ce vote a donc été reporté.

Le budget du CCAS présente les résultats suivants pour l'année 2025 :

BUDGET ANNEXE CCAS
RESULTATS 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
AUTORISATIONS BUDGETAIRES (POUR INFORMATION)		90 300,00 €		10 000,00 €	100 300,00 €
DEPENSES REALISEES		65 866,89 €		1 703,43 €	67 570,32 €
RECETTES REALISEES		73 574,15 €		832,74 €	74 406,89 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		**7 707,26 €**		**-870,69 €**	**6 836,57 €**
REPORT DES ANTERIEURS 2024		*15 334,57 €*		*9 046,09 €*	
AFFECTATION DU RESULTAT AU 1068					
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2025		**23 041,83 €**		**8 175,40 €**	
AFFECTATION DU RESULTAT	RF 002	18 041,83 €	DI 001	0,00 €	
	RI 1068	5 000,00 €	RI 001	8 175,40 €	

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260507-CCAS_2026_09B-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS
- **Donne pouvoir** à Monsieur le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Confirme la reprise et l'affectation des résultats** adoptées par délibération n°2026/01 du 23 février 2026 ;

POUR : 11 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le Président,
Hervé Loussaut,